

27 JUIN 1978

Construction de 2 groupes d'immeubles résidentiels
de forme rectangulaire.

a) Immeuble I : 3 blocs d'une longueur totale de 61.50 m
et d'une profondeur de 15.00 m

b) Immeuble II : 2 blocs d'une longueur totale de 41.50 m
et d'une profondeur de 15.00 m

- Hauteur Immeuble I et II : 14.30 m
- Ecart entre les 2 immeubles : 32.00 m
- Forme des toitures : toitures surbaissées
- Façades :
 - en enduit chromolith ou similaire
 - en éléments préfabriqués et marbre (façade avant)
- Garages : les garages collectifs se situent au 1er sous-sol et l'accès se fait par une rampe
- Installations collectives, caves, buanderie, locaux techniques se situent au 2ième sous-sol
- Toutes les surfaces non bâties seront aménagées en jardin d'agrément à exécuter aux frais du promoteur.



Appartient à la délibération
du conseil communal du 14.07.1978

Re/Co/75 No.

Appartient à la délibération
du conseil communal du 07.05.1979

 No. Re/Co/75



7 JUL. 1978

Projet d'aménagement particulier

CALCUL DU CMU

Appartient à la délibération

du conseil communal du 14.07.78

 No. 82e / 10 / 75

Superficie totale terrain net à construire :

30 a 70

2 a 20

25 a 70

6 a 40

Appartient à la délibération

du conseil communal du 07.05.79

 No. 12e / 10 / 75

65.00 ares

Détermination du nombre de logements:

$$(80 \text{ unités par ha}) \quad \frac{65.00 \times 80}{100} = \begin{array}{l} 52 \text{ logements} \\ \underline{50 \text{ logements prévus}} \end{array}$$

Calcul CMU (inférieur à 2 1/2)

Surface des immeubles

$$\text{I. } 61.50 \times 15.00 = 922.50 \text{ m}^2 \times 5 = 4.612,50 \text{ m}^2$$

$$\text{II. } 41.00 \times 15.00 = 615.00 \text{ m}^2 \times 5 = 3.075,00 \text{ m}^2$$

7.687,50 m²

$$\text{CMU } \frac{7.687,50}{6500} = \underline{1.1826} < 2 \frac{1}{2}$$

VILLE DE LUXEMBOURG

30-1-1978

POLICE DES BAISSES